



Saison 2021 – 2022

Documents à fournir obligatoirement pour votre inscription ou réinscription

ADULTES

1 - Pour les licenciés dans notre Club en 2020-2021 (renouvellement de votre licence):

- Fiche de renseignements (documents SMOC HB ci-joint)
- Attestation – Questionnaire de Santé (document FFHB ci-joint) **OU**
- Certificat Médical ORIGINAL si le précédent a été établi avant le 01.06.2019, sous format ci-joint IMPERATIVEMENT avec tampon et la signature du médecin (document FFHB ci-joint)
- Charte du joueur et des parents (document SMOC HB ci-joint)
- Le règlement de la licence : voir les modalités de paiement sur document « Cotisations 2021-2022 – renouvellement »

2 - Pour les licenciés dans un autre club en 2020-2021 et arrivant à la SMOC HB (mutation) :

- Fiche de renseignements (documents SMOC HB ci-joint)
- Autorisation de mutation qui vous sera remise ou adressée à notre club smochand45@gmail.com par votre ancien club. **Ce document n'est pas nécessaire si nous sommes en mesure de faire votre licence avant le 31 août 2021.**
- Certificat Médical ORIGINAL sous format ci-joint IMPERATIVEMENT avec tampon et la signature du médecin (document FFHB ci-joint)
- Charte du joueur et des parents (document SMOC HB ci-joint)
- Le règlement de la licence et de la mutation : voir les modalités de paiement sur document « Cotisations 2021-2022 – nouveau licencié au club »

3 - Pour les nouveaux licenciés Fédération Française de Handball :

- Fiche de renseignements (documents SMOC HB ci-joint)
- 1 photo d'identité sous format numérique (faite avec votre mobile, et envoyée par mail à smochand45@gmail.com)
- La copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Le Certificat Médical ORIGINAL sous format ci-joint IMPERATIVEMENT avec tampon et la signature du médecin (document FFHB ci-joint)
- La Charte du joueur et des parents (document SMOC HB ci-joint)
- Le règlement de la licence : voir les modalités de paiement sur document « Cotisations 2021-2022- nouveau licencié au club »

Aucune licence ne pourra être validée par la FFHB tant que votre dossier sera incomplet.

Les dossiers complets pourront être remis aux entraîneurs ou aux membres du bureau présents lors des premières séances d'entraînement.



ATTENTION PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour accéder au gymnase